



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2014-138**

Séance publique du

23 juin 2014

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20140623-48492-DE-1-1_0
Date de signature : 24/06/2014
Date de réception : mardi 24 juin 2014
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION
D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DANS LES MATIÈRES ENUMÉRÉES A
L'ARTICLE L2122.22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Le 23 juin 2014 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 17/06/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaelle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Michele EINAUDI à Monsieur Edouard BALDO, Madame Coralie JAUSSAUD à Monsieur Francis TAULAN, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Stéphane PAOLI, Madame Karima ZERKANI à Madame Danièle BRUNET.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN.

Secrétaire : S. DIJON

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services
Direction des Assemblées et CommissionsRAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 JUIN 2014**Nomenclature : 5.2**

Fonctionnement des assemblées

RAPPORTEUR : Madame Maryse JOISSAINS MASINI**Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE****OBJET** : COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DANS LES MATIÈRES ENUMÉRÉES A L'ARTICLE L2122.22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES- Information du Conseil

Mes chers Collègues,

Je porte à votre connaissance la liste des actes accomplis dans le cadre des délégations permanentes accordées au Maire par le Conseil Municipal (article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) et des autorisations de signatures accordées au Adjointes et aux Conseillers Municipaux (article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales) par délibération DL.2014-3 du 28 avril 2014

En matière d'autorisation d'ester en justice :

D.2014-236 -DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT AUX FAMILLES LAFLEUR GUY, LAGRENNE JACQUES ET AUTRES, OCCUPANTS SANS DROIT NI TITRE DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTRÉE BS0015, AVENUE DE L'ARC DE MEYRAN - DEMANDE DE RÉFÉRÉ-EXPULSION AVEC LE CONCOURS DE LA FORCE PUBLIQUE - TGI 14/118

D.2014-237 -DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT À DEMESTRE ANTONIO, PORADO MIGUEL, PORADO ANTONIO, DIMETRIO ANTONIOS, LOVIS GONZALES ET AUTRES-REQUÊTE EN INTERVENTION DANS LE CADRE D'UN RÉFÉRÉ EXPULSION INITIÉ PAR LA FONDATION DU CAMP DES MILLES- OCCUPATION ILLICITE DE GENS DU VOYAGE SUR LA PARCELLE KI0029 SISE 40 CHEMIN DE LA BADESSE - TGI 14/124

D.2014-238 -DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT À LA SARL LA TRAVIATA, REPRÉSENTÉE PAR SES CO-GÉRANTS M. HASSEN BENYACOUB ET M. JELANI MOKHTAR - OCCUPATION SANS DROIT NI TITRE D'UNE TERRASSE SUR LE DOMAINE PUBLIC, NON EXÉCUTION DE L'ORDONNANCE DE RÉFÉRÉ DU TGI D'AIX EN PROVENCE N°14/L00327 DU

18/03/2014 - RÉFÉRÉ D'HEURE À HEURE POUR LA DÉPOSE DU MATÉRIEL OCCUPANT LE DOMAINE PUBLIC AVEC SOLlicitation DE LA FORCE PUBLIQUE- TGI 14/130

D.2014-239 -DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT À MONSIEUR ET MADAME CAPDEVIELLE- SAISINE DU JUGE DE L'EXPROPRIATION POUR FIXATION DU PRIX DE L'IMMEUBLE SIS 16 BD CARNOT DANS LE CADRE DE L'EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION DE LA COMMUNE - TGI 14/129

D.2014-240 -DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT À LA SOCIÉTÉ SFR-URBANISME-REQUÊTE EN RÉFÉRÉ SUSPENSION ET EN ANNULATION DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MARSEILLE - CHEMIN DE CARRAIRES DE TRUILLAS-PUYRICARD

D.2014-242 -DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT À LA SARL LA TRAVIATA - OCCUPATION DE L'ESPACE PUBLIC - APPEL DE L'ORDONNANCE RENDUE LE 18 MARS 2014 PAR LE TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE D'AIX-EN-PROVENCE - CA 14/121

D.2014-243 -DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT À M. ET MME DECKER, LA SOCIÉTÉ CENTRALE DU COMMERCE ET LA SCI LAURA - URBANISME - ANNULATION DU PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF DU 20 NOVEMBRE 2013 ACCORDÉ À M. ALBERTINI - TA 14/014

D.2014-244 -DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT À M. ANDRÉ SERFATI - RECOURS POUR EXCÈS DE POUVOIR CONTRE ARRÊTÉ D'OPPOSITION À DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX N°13J0914 DU 27 DÉCEMBRE 2013 CONCERNANT L'ÉDIFICATION D'UN PORTAIL AVEC MURS SUR LA PARCELLE CADASTRÉE EV0092 À AIX-EN-PROVENCE - TA 14/145

D.2014-245 -ASSIGNATION DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE EN RÉFÉRÉ-EXPERTISE LE 1ER JUIN 2014 DEVANT LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE RENNES, DANS L'AFFAIRE OPPOSANT LA SAS APEE AU GROUPEMENT D'ENTREPRISES SOBECA-WANNITUBE-INPAL - TC 14/150

D.2014-246 -VILLE D'AIX EN PROVENCE C/ M. DEMESTRE THOMAS - REQUÊTE AUX FINS DE DÉSIGNATION D'UN HUISSIER DE JUSTICE PAR LE TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE POUR AUTORISER L'HUISSIER À PÉNÉTRER DANS LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE CADASTRÉE LH0065 SISE LA BASTIDE BLANCHE-ROUTE DE LA TOUR D'ARBOIS-13626 LES MILLES À AIX EN PROVENCE ET CONSTATER LES DÉPÔTS SAUVAGES ET L'ABANDON DE DÉCHETS ET GRAVATS

D.2014-247 -DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT À MME CLAUDINE BERTELOOT - RECOURS EN RESPONSABILITÉ ET INDEMNISATION SUITE AU REFUS DE LA VILLE POUR L'INHUMATION DE M. MORLAES AU CIMETIÈRE ST JEAN, AU SEIN DE LA CONCESSION FUNÉRAIRE N°779, ILOT 9 À AIX-EN-PROVENCE - TA 14/131

D.2014-248 -CONSTITUTION DE PARTIE CIVILE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE ENGAGÉE À L'ENCONTRE DE M. ET MME NIVAGGIONI - INFRACTION AU CODE DE L'URBANISME

D.2014-249 -DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT À M. ET MME HALLE, M. ET MME RIONDET ET LA SCI MIRHAN - DEMANDE D'ANNULATION DE LA DÉCLARATION PRÉALABLE DU 18 MARS 2011 - TA 14/146

D.2014-250 -DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT À MME ANNE ZIMBLER - RECOURS EN ANNULATION DU REFUS EN DATE DU 6 FÉVRIER 2014 D'INTÉGRATION À LA POLICE MUNICIPALE - RESSOURCES HUMAINES - TA14/133

D.2014-251 -DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT À MME MURPHY BERNARDETTE - RESSOURCES HUMAINES - RECOURS EN ANNULATION CONTRE DÉCISION IMPLICITE DE REJET DU 3 MARS 2014

D.2014-252 -DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT À M. MARSAULT - RECOURS CONTRE REFUS DE LA COMMUNE DE CRÉER UN REGISTRE DE DISPERSION DES CENDRES

D.2014-253 -DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT À LA SOCIÉTÉ FREE MOBILE - ANNULATION DE L'ARRÊTÉ DU 10 DÉCEMBRE 2013 PORTANT OPPOSITION À LA DP N°1300113J0788 - URBANISME

D.2014-254 -DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT À LA SAS ARTISAN DE PROVENCE - REP CONTRE L'ARRÊTÉ D'OPPOSITION À DP N°13001 13J095 DU 13/11/2013 ET REJET IMPLICITE DU RECOURS GRACIEUX DU 10/01/2014 - TA 14/161

D.2014-255 -DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT À MME FLORA CHAPELLE - REP CONTRE DÉCISION DE SURSEOIR À STATUER SUR LA DÉCLARATION PRÉALABLE DE DIVISION N013001 13J0815 DU 20/12/2013 CONCERNANT LES PARCELLES MP 0220,0222 ET 0223 - CHEMIN DES GERVAIS - SECTEUR DE LA CALADE À AIX-EN-PROVENCE TA 14/162

D.2014-256 -DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT À LA SOCIÉTÉ SFR - ANNULATION DE L'ARRÊTÉ DU 21 MARS 2014 PORTANT OPPOSITION À LA DP N°1300113J0008 - URBANISME - TA 14/126

D.2014-257 -CONSTITUTION DE PARTIE CIVILE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE OPPOSANT MONSIEUR CHRISTOPHE DAUDE À MESSIEURS MORA NICOLAS AMBELAS SKEFOS ET ANTHONY DEVANT LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL - PROTECTION FONCTIONNELLE - TCL 14/113

En matière d'emprunt :

NEANT

En matière de création de régie :

D.2014-241 -CRÉATION SOUS RÉGIE DE RECETTES "JOURNÉE DES MUNICIPAUX"

En matière de conclusion et de révision du louage de choses :

NEANT

En matière de délivrance et de reprise des Concessions dans les Cimetières :

NEANT

Je vous prie, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **PRENDRE** acte du présent rapport.

DL.2014-138 - COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION
D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DANS LES MATIÈRES
ENUMÉRÉES A L'ARTICLE L2122.22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES- Information du Conseil

Le Conseil Municipal a pris connaissance du présent rapport et le convertit en délibération. Ont signé
Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le conseiller municipal délégué,
R. MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 25/06/2014
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)